

14 MILLIONS DE BÉNÉVOLES À QUOI ÇA SERT ?

COMPTE-RENDU
DE L'AVIS CITOYEN

*Nos partenaires nous soutiennent au titre du mécénat d'entreprise pour le développement
d'un mouvement associatif organisé, autonome et d'intérêt général.*



Sommaire

Introduction	4
Avis de l'atelier citoyen	6
Le regard de Marc-Olivier Padis	14
Discours de Nadia Bellaoui	17
Synthèse	20
Annexes	25
Réactions de la CPCA à l'avis citoyen	25
Les participants à l'atelier citoyen	28
Le programme	29
Conseil scientifique	30
Les associations membres de l'Alliance EYV France	31
Remerciements	32

14 millions de bénévoles: à quoi ça sert?

Le lundi 5 décembre 2011 constitue une date essentielle dans l'agenda des associations, et ce à plus d'un titre. Comme tous les ans, elle est le jour anniversaire de la Journée mondiale du bénévolat et du volontariat. Elle marque également l'aboutissement prochain de l'Année européenne du bénévolat et du volontariat.



En France, l'Année européenne a donné lieu à la mobilisation de nombreuses associations, issues d'horizons divers, autour de programmes communs qui constituent des déclinaisons nationales de cet événement. La CPCPA (Conférence permanente des coordinations associatives) en a été l'un des moteurs en assurant le secrétariat exécutif de ce collectif informel qui a pris le nom d'Alliance EYV France. Des structures très disparates quant à leur taille, leur secteur d'intervention, leur implantation géographique ou leur culture associative, ont ainsi porté deux projets d'envergure: une campagne de sensibilisation à l'engagement intitulée «les Géoambassadeurs» et un atelier citoyen, démarche de démocratie participative, dont le thème volontairement provocateur était «14 millions de bénévoles: à quoi ça sert?». Le 5 décembre est enfin le moment de rendre compte des enseignements de cette démarche inédite au sein du monde associatif.

Cet atelier citoyen est l'un des 27 projets phares soutenus par la Commission européenne et compte certainement parmi les plus originaux. Plutôt que de se cantonner à une énième série de conférences

conçue par et pour le monde associatif, les membres de la CPCPA et de l'Alliance EYV France ont choisi d'aller à la rencontre des citoyens de notre pays, de prendre le risque d'être bousculés et surpris par le miroir que ceux-ci pourraient leur tendre. Car, c'est incontestable, les bénévoles, les volontaires et plus largement leurs associations, bénéficient d'une image très positive auprès du grand public. Mais que recouvre ce plébiscite? Quelles en sont les raisons? Une telle unanimité ne repose-t-elle pas, pour partie, sur un malentendu? L'objectif poursuivi a ainsi consisté à dépasser un discours convenu, un certain angélisme parfois, qui font écran à l'échange et à la compréhension. Les associations et leurs acteurs constituent un monde plus méconnu qu'il n'y paraît souvent, c'est sans doute la première leçon à tirer de cet atelier citoyen qui a permis de renouveler les questionnements,





Se questionner, oui, mais avec rigueur. La CPCA et l'Alliance EYV France ont fait le choix de s'appuyer sur un outil méthodologique solide et sur un tiers neutre, susceptible de mettre en oeuvre son projet de bout en bout. L'agence Missions publiques, spécialisée dans la conduite de démarches participatives, a donc accompagné l'atelier citoyen, de sa préparation à sa restitution du



5 décembre puisqu'elle animera cet événement. L'institut TNS Sofres a constitué un panel de vingt-et-un hommes et femmes en tenant compte de critères tels que l'âge, le genre, la catégorie socio-professionnelle, l'origine géographique ou encore l'opinion politique. Le groupe était composé

de personnes aux expériences diverses mais qui ne disposaient pas de savoirs experts ou d'intérêts particuliers sur le thème traité dans le cadre de l'atelier. Les participants ont été indemnisés et défrayés, ce qui constitue une reconnaissance du travail accompli et permet dans le même temps d'élargir le spectre de la participation. Entre les mois d'octobre et de novembre, ils se sont réunis à deux reprises, chaque fois pour deux journées pleines qui alternaient apports d'informations et moments de réflexion et de délibération, la plupart du temps en petits groupes régulièrement mélangés par tirage au sort afin d'éviter la formation de leaders d'opinions trop forts. Les participants ont rencontré une quinzaine d'intervenants, bénévoles et salariés associatifs, chercheurs ou encore responsables politiques afin de produire un «avis citoyen» répondant à la question : «14 millions de bénévoles : à quoi ça sert ?».

Avec ce mandat, la CPCA et l'Alliance EYV France ont tout d'abord cherché à décloisonner l'approche du bénévolat qui prévaut généralement. En effet, les réalisations des bénévoles, comme les difficultés qu'ils rencontrent sont étroitement liées aux métamorphoses du monde associatif. Elles tiennent aussi, et peut-être avant tout, à la façon dont celui-ci est marqué par les transformations qui affectent aujourd'hui plus largement notre rapport au travail, à l'intérêt général ou encore à la participation démocratique. Une série d'enjeux a ainsi été soumise aux membres de l'atelier citoyen, invités à se questionner sur les évolutions sociétales que les associations, leurs bénévoles et leurs volontaires, doivent accompagner ou, au contraire, combattre. Cette problématique de travail, élaborée en

partenariat avec Missions publiques, a également bénéficié des apports d'un comité scientifique composé d'une dizaine d'universitaires spécialistes du champ associatif. Marc-Olivier Padis, rédacteur en chef de la revue Esprit, a accepté de jouer le rôle de grand témoin de l'ensemble de l'atelier citoyen. Il a donc participé à cette étape de formalisation du mandat, comme à chacune des suivantes.

À travers la question «14 millions de bénévoles : à quoi ça sert ?», c'est bien le sens et les valeurs qui sous-tendent cette pratique qui se voient ainsi réinterrogés de manière originale. L'avis citoyen produit par les participants avance un certain nombre de constats et de recommandations qui concernent les associations pour une part, les pouvoirs publics pour une autre.

Mais son caractère le plus frappant tient sans aucun doute à l'écart qu'il fait apparaître entre l'image que le monde associatif se fait de lui-même et celle que lui renvoient les membres de l'atelier, au-delà même du soutien réaffirmé dont il jouit. Il était donc temps de faire appel à ce regard extérieur, de réaffirmer la nécessité d'un dialogue constant entre les associations et la société dans laquelle elles s'enracinent. En ce sens, cette première étape que constitue l'atelier citoyen, bien que pari risqué, a déjà tenu ses promesses.



Faut-il différencier les associations ?

Le premier élément que nous voudrions mettre en avant dans cet avis est un point de débat qui est apparu dans notre groupe et a parcouru notre travail du premier au dernier jour. Ce débat, nous voulons le soumettre ici afin de l'ouvrir au plus grand nombre : «Faudrait-il clarifier le terme association ? Faudrait-il différencier les associations ?»



En effet, dès le début de nos travaux, un constat nous est apparu : le terme «association» recouvre une diversité immense d'organisations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. Ainsi, il a été difficile pour nous de cerner la réalité du monde associatif, car celui-ci est multiple et dépend de nombreux facteurs : les secteurs d'activités sont différents, certaines associations ont des salariés alors que la plupart ne fonctionne qu'avec des bénévoles, certaines bénéficient de subventions publiques alors que d'autres non...

Nous nous sommes alors demandés s'il était pertinent ou non de différencier les associations et cela a créé un débat au sein du groupe.

Pour une partie d'entre nous, clarifier le terme et différencier les associations est nécessaire car :

- ↗ Cela permettrait au grand public de mieux comprendre ce qu'est une association. Le manque de clarté ne profite pas aux associations.
- ↗ Le terme «association» est parfois galvaudé et instrumentalisé et la souplesse du statut unique ouvre la porte à des abus et dérives, qui pourraient être mieux contrôlés si l'on créait des «types» d'associations, dans le sens de ce qui

se fait avec les distinctions comme les associations reconnues «d'utilité publique».

- ↗ Cela permettrait aussi aux salariés des associations de mieux se défendre, de faire valoir leurs droits surtout si l'on prend en compte le manque de cadres juridiques (manquements au droit du travail et faiblesse du nombre de conventions collectives par exemple).

Concrètement, même si cela reste à préciser, il nous semble qu'il faudrait différencier les associations selon plusieurs critères comme :

- ↗ Le fait que l'association emploie des salariés ou non. Des intervenants que nous avons rencontrés lors de l'atelier nous ont fait part de la notion d'«entreprise associative», qui nous semble pertinente pour désigner les associations ayant des salariés.
- ↗ La proportion de salariés et de bénévoles. Nous nous sommes même demandés s'il ne fallait pas distinguer les associations ayant des salariés uniquement pour faire fonctionner l'association de celles ayant un grand nombre de salariés fonctionnant alors dans une logique économique proche de celle d'une entreprise.
- ↗ Le fait que l'association reçoive des subventions publiques ou non.



- Le budget global de l'association, les flux d'argent qu'elle gère.
- La «taille» de l'association, son nombre global de bénévoles, d'adhérents, de salariés.
- Le secteur d'activité de l'association. Pour nous, une association du secteur social n'a pas la même «utilité» pour la société qu'une association qui a pour but par exemple de valoriser la tarte Tatin et cela devrait se retrouver dans la classification des associations.



Enfin, différencier les associations, c'est aussi se donner la possibilité de refuser ce statut à certaines organisations qui ne correspondent pas à l'image que nous nous faisons des associations, comme par exemple les cercles de jeu.

Nous sommes conscients que différencier les associations comporte également des risques.

Ainsi pour une partie du groupe, il n'existe pas de nécessité de clarifier le terme. À qui profiterait réellement, concrètement, cette classification? Classifier, pour quoi faire? Dans quel but?

Il nous semble qu'**une telle classification remettrait en cause la liberté associative**. La liberté de s'associer, c'est se regrouper pour être plus fort, c'est la possibilité donnée à tout le monde de faire des choses ensemble, c'est permettre l'émergence d'idées communes. Cette liberté est permise par la

souplesse du statut associatif issu de la loi de 1901 et **nous nous inquiétons du risque entraîné par une remise en cause de cette loi**.



De plus, il nous semble que classifier les associations entraînerait également une complication des démarches pour créer une association ou changer son «type», et que cela ne ferait qu'ajouter du temps de travail administratif aux associations.

Enfin, pour une troisième partie d'entre nous, cette question est parue trop complexe pour pouvoir y répondre de manière satisfaisante : il nous manque des informations.

C'est pourquoi nous invitons les associations et les pouvoirs publics à se réunir pour en discuter et se poser ensemble cette question de la différenciation des associations. **Pourquoi pas un «Grenelle du monde associatif»?** De la même façon, il nous semble que si une telle classification est décidée, c'est un organe de gestion et de contrôle indépendant, pouvant réunir également pouvoirs publics et associations, qui devra décider de cette classification et de l'attribution du statut.

Nous pensons que le changement n'est pas forcément négatif et qu'il ne faut pas sacriliser la loi de 1901, qui aujourd'hui n'est plus forcément connue et reconnue par la population. Il est possible de faire évoluer cette loi dans l'objectif de l'améliorer.



14 millions de bénévoles: à quoi ça sert?

Nous voudrions tout d'abord signaler qu'à cette question qui nous était posée, nous voyons deux façons de répondre: parle-t-on ici du sens de l'engagement bénévole individuel ou du poids que représente 14 millions de bénévoles dans la société française? En effet, ce chiffre, même si nous avons compris qu'il fallait le prendre avec précaution (les chiffres sont difficiles à prouver), nous paraît très important et représente incontestablement un potentiel très fort pour le dynamisme et l'évolution de notre société. Néanmoins, il regroupe également une telle diversité de situations qu'il nous a paru difficile de répondre à cette question simplement.

Fondamentalement, pour nous, 14 millions de bénévoles servent avant tout à rendre le monde meilleur:

➤ Pour le bénévole, cet engagement peut être un moyen de s'épanouir. Être bénévole, c'est apporter une contribution volontaire, morale ou même physique, au fonctionnement de notre société. C'est être acteur, participer et être responsable de l'avenir commun dans un contexte où il est urgent de l'être. Être bénévole, c'est donc donner l'exemple et cela sert également à motiver les autres à s'engager.



➤ 14 millions de bénévoles servent à faire vivre le mouvement associatif, dans toute sa diversité, dans sa capacité d'innovation et de création. Ce qui est alors permis, c'est la découverte et l'intégration de la richesse et de la diversité de notre société; c'est le regroupement d'individus qui partagent des valeurs, qui sont à la recherche d'un idéal moral commun. Les 14 millions de bénévoles servent à défendre des causes avec la force du nombre.

➤ 14 millions de bénévoles, ça sert à promouvoir le partage dans notre société, à créer du lien social. Notre société a besoin d'échanges entre ses individus, de liens: les bénévoles ont cette

fonction. Être bénévole, c'est être à l'écoute des autres et jouer un rôle de médiateur dans notre société. Les bénévoles servent à faire évoluer la société vers moins d'isolement et plus d'humanité, à combattre la fracture sociale. À côté des échanges marchands, les bénévoles contribuent à un lien que certains d'entre nous veulent qualifier d'«affectif» dans notre société. Les 14 millions de bénévoles participent à l'échange mutuel de savoirs, et par là, contribuent à mettre en avant des valeurs différentes en désacralisant le rôle de l'argent.



➤ Enfin pour nous, 14 millions de bénévoles, cela sert à répondre à des besoins importants de notre société. Certains besoins, y compris des besoins primaires, ne sont aujourd'hui pas pris en charge par les pouvoirs publics et les entreprises: les bénévoles peuvent avoir cette fonction. D'ailleurs, la proximité du terrain dans laquelle se réalise l'action bénévole lui donne très souvent une grande efficacité. Dans un contexte de crise économique, de nombreux bénévoles servent ainsi à faire évoluer la société vers moins de précarité. Parfois, les bénévoles servent même à pallier les défaillances de l'État ou des pouvoirs publics dans le domaine social : nous affirmons ici que cela ne devrait pas être le cas.





Nos messages aux associations

À partir des principales réponses que nous apportons à la question générique qui nous était posée, voici les messages que nous souhaitons adresser aux associations.



Concernant le rôle des associations dans la société

Le premier message que nous souhaitons vous adresser est simple: «merci et bravo pour ce que vous faites». Parce que selon nous, les associations contribuent aux évolutions de la société, nous vous conseillons de continuer à innover et à créer, la société en a besoin.



Nous remarquons également que le secteur associatif est morcelé: il existe trop de petites associations esseulées. Nous avons compris qu'un mouvement de regroupement était en cours, mais **nous voudrions vous encourager à continuer dans ce sens: regroupez-vous pour avoir plus de poids, pour être plus écoutés et plus fédérateurs.**

Il nous semble aussi important de souligner que pour nous, une association doit être ouverte à tous les citoyens et citoyennes. C'est pourquoi nous vous appelons à être vigilant sur l'intégration de tous au sein des associations quelle qu'elles soient.

Enfin, nous tenons à ce que les associations conservent leur indépendance qui est la source de leur capacité d'innovation et d'action. **D'où un**

conseil simple: attention à l'instrumentalisation et particulièrement à la récupération politique.

Concernant le bénévolat et les bénévoles

Nous avons constaté au cours des travaux et lors de discussions avec les intervenants que certains dirigeants accaparent le projet associatif et le pouvoir au sein des associations, voire le pouvoir sur de nombreuses associations ce qui pour nous constitue une dérive. **C'est pourquoi nous voudrions vous inviter à mettre les bénévoles au cœur du projet associatif.**

Une association peut être composée de bénévoles mais aussi de salariés ou de simples adhérents. Selon nous, il importe de ne pas confondre les rôles de chacun mais au contraire de les articuler afin de les respecter au mieux: il y a de la place pour tous dans les associations. D'ailleurs, les adhérents des associations devraient être sensibilisés afin de devenir eux-mêmes bénévoles ce qui favoriserait le développement de l'association.

Enfin, les bénévoles sont le cœur de l'activité associative: n'oubliez pas de les valoriser, de les rétribuer (il existe beaucoup d'autres rétributions que financières: symboliques par exemple) et de les former. Cela permettra également



d'assurer leur renouvellement en rendant l'implication dans une association plus intéressante par la formation.

Concernant le fonctionnement des associations



En écho avec le débat que nous avons présenté dans l'introduction, certains d'entre nous mettent en avant l'importance de la clarté et de la lisibilité du fonctionnement des associations. Cela peut d'ailleurs constituer un critère important pour les bénévoles et donc favoriser leur entrée et leur renouvellement dans l'association. Ainsi, nous vous invitons **à veiller à la bonne organisation et structuration de vos associations**. Certains d'entre nous nuancent toutefois cette idée: l'association ne doit pas non plus devenir une structure rigide et hiérarchique ou une entreprise.

Concernant le financement des associations

La question du financement des associations est complexe, et relève à la fois des associations et des pouvoirs publics.

Un de nos premiers constats a été qu'il nous paraît anormal que **la recherche de financement entraîne certaines associations à dépenser le montant de leurs subventions** dans le seul but de les voir renouvelées au même montant l'année suivante.

Dans un contexte de crise et de répartition difficile des subventions, **nous préconisons aux associations de se regrouper**. En effet, mutualiser les associations permettra de mutualiser les besoins et les subventions.

Nous souhaitons également rappeler que les subventions publiques ne sont pas le seul mode de financement pour les associations. **L'autofinancement est possible et doit être développé**. C'est une chance pour consolider l'indépendance et la liberté des associations. Néanmoins, il ne faudrait pas que cet argument soit utilisé par les pouvoirs publics afin de légitimer la diminution des aides financières.



Enfin, nous souhaitons ici encourager les associations à être vigilantes et rigoureuses dans la gestion de leurs ressources financières et le respect du droit du travail. **Évitons les dérives**, elles ne font que décrédibiliser l'ensemble du monde associatif et des bénévoles.





Nos messages aux pouvoirs publics



Concernant le financement des associations

Il est donc important pour nous que les pouvoirs publics ne diminuent pas leurs aides, même si nous sommes conscients que le contexte économique est difficile. Dans ce cadre, de nouvelles sources pour le financement associatif pourraient être développées, par exemple dans le redéploiement des impôts payés par les entreprises. Nous exhortons de plus les pouvoirs publics à être attentifs à ce que la répartition des subventions publiques soit indépendante des intérêts partisans.

la création d'un organisme indépendant pour effectuer ce contrôle, une sorte de «CSA associatif», incluant une représentation du monde associatif lui-même.

Concernant l'encouragement au bénévolat et à l'engagement

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, le rôle du bénévolat dans notre société est central; **il doit donc être reconnu et encouragé.** Pour cela, nous faisons plusieurs propositions.

Concernant le contrôle des associations et de leur financement



Diverses dérives existent dans le fonctionnement actuel du monde associatif: détournement d'argent, clientélisme, récupération politique, non-respect du droit du travail, détournement des finalités de l'association (dérive sectaire, détournement du statut d'association à des fins mercantiles, etc.).

Face à cela, nous proposons un contrôle plus poussé des associations, notamment au niveau des finances. Il nous semble important que ce contrôle ne soit pas effectué uniquement par des instances politiques. Ainsi, nous recommandons

Un ministère propre

14 millions de bénévoles répartis dans 1 million d'associations, dont le nombre continue d'augmenter: **selon nous, ils méritent bien un ministère propre!** Aujourd'hui, l'importance du bénévolat ne nous semble pas assez reconnue dans la société et une telle mesure permettrait de le faire.

Des structures publiques de proximité

Aujourd'hui, lorsqu'une personne souhaite créer une association, elle ne sait pas forcément comment faire et à qui s'adresser. **Nous proposons que des structures**





publiques de proximité (dans l'idéal à l'échelle municipale), visibles et identifiées puissent être créées dans le but de favoriser et d'aider au montage d'une association, mais aussi de conseiller sur leur fonctionnement.

La sensibilisation au bénévolat



Il nous semble primordial de mieux faire connaître le bénévolat dans notre société afin de le favoriser. Cela peut passer selon nous par une sensibilisation plus grande au bénévolat, notamment auprès du public jeune. **Nous proposons ainsi que l'Éducation Nationale joue un rôle dans cette sensibilisation à travers:**

➤ **La mise en place d'un stage d'observation** d'une journée au sein d'une association. Cela pourrait se réaliser en classe de 4ème ou de 3ème, dans la même optique que le stage de découverte en entreprise effectué aujourd'hui en 3ème.

➤ **L'organisation de sessions d'échanges entre des bénévoles et des élèves, sur le thème de l'engagement.** Lors du troisième jour de l'atelier citoyen, nous avons rencontré cinq bénévoles avec qui nous avons échangé sur leur association, leur engagement, ce qu'ils en retirent... Cette expérience nous a semblé d'une grande richesse et a pour nous un potentiel fort: elle donne envie de s'engager et devrait être organisée dans d'autres cadres.

➤ **La mise en place de cours d'instruction civique** par exemple sur le thème de l'engagement. Et pourquoi ne pas mettre le dévouement comme un thème du programme de philosophie?



Enfin, faire mieux connaître et sensibiliser au bénévolat pourrait aussi passer par des campagnes de communication grand public sur ce thème, encourageant à s'engager. Aujourd'hui, ce thème ne nous semble peu ou pas présent dans la communication grand public.

Trois débats dans le groupe

À travers le travail que nous avons effectué pour adresser nos messages aux pouvoirs publics, trois débats sont apparus au sein du groupe, que nous retranscrivons ici.

Quelle responsabilité juridique des bénévoles ?

Il apparaît évident pour l'ensemble du groupe qu'encourager le bénévolat nécessite que celui-ci ne soit pas trop contraignant. Ainsi, il nous semble important de maintenir la protection des bénévoles qui fait qu'ils n'ont pas de responsabilité juridique en cas d'accident lors d'une de leurs activités.

Néanmoins, les dirigeants associatifs, eux, engagent leur responsabilité juridique lors d'un événement organisé par leur association. **Devrait-on étendre la non-responsabilité juridique aux diri-**



geants associatifs? Nous sommes partagés sur ce point: si cela permettait de favoriser le renouvellement des dirigeants associatifs, cela entraînerait également une déresponsabilisation qui pourrait entraîner des abus.

Quelle valorisation du bénévolat ?

Nous avons évoqué différentes possibilités afin de **reconnaître et de valoriser l'engagement bénévole par des formes de rétribution:** des cadeaux en échanges du temps passé, une valorisation de ce temps en trimestres de retraite, la défiscalisation (déjà à l'œuvre) des frais engagés par les bénévoles dans leurs activités.

De nombreuses pistes existent et d'autres mériteraient d'être développées. Mais nous nous questionnons: **cela constitue-t-il encore un engagement bénévole et volontaire?** L'engagement bénévole doit-il être forcément désintéressé? Ces points ont fait débat dans le groupe sans que nous ayons eu le temps de les développer.

Quelle relation entre bénévolat et prestations sociales ?

Enfin, un dernier débat a parcouru le groupe. Doit-on établir une relation entre le fait de recevoir des aides sociales et l'engagement bénévole? **Doit-on conditionner l'aide sociale à un engagement bénévole?**



Pour certains dans le groupe, cela pourrait être une sorte de contrepartie au désengagement de l'État dans certains domaines: si l'État se désen-

gage et que ce sont des associations qui répondent aux besoins, les personnes recevant des prestations sociales viennent renforcer l'action des bénévoles de l'association. C'est aussi alors une façon de « boucler la boucle de l'argent public»: des impôts payés par tous aux besoins de la société en passant par les prestations sociales. Certains se sont même demandés si le bénévolat ne pouvait pas être un moyen de créer un revenu d'appoint dans certains cas.

Néanmoins, pour d'autres personnes dans le groupe, cela remettrait trop fortement en cause l'engagement bénévole et lui ferait perdre de son intérêt en tant qu'engagement volontaire.

Comment concilier la présence de bénévoles et de personnes recevant des prestations sociales dans la même association, la même action? Quelles conséquences pour le bénévolat? Cela ne va-t-il pas décourager les bénévoles? Si l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de chômage, il semble alors plus pertinent pour ces personnes de favoriser les associations spécialisées dans l'insertion.



Le regard de Marc-Olivier Padis

Le regard de Marc-Olivier Padis, rédacteur en chef de la revue Esprit, grand témoin de l'atelier citoyen.



Si l'on devait s'en tenir à quelques indicateurs généraux, il n'y aurait rien de plus favorable que la situation du bénévolat dans la société française. Le nombre de bénévoles est en augmentation, de nombreuses associations se créent chaque année, les enquêtes d'opinion font ressortir une image très positive du bénévolat... Le grand public admire l'altérité, le dévouement, le dynamisme des militants associatifs. Les pouvoirs publics et les entreprises privées célèbrent la souplesse des structures, leur réactivité, leur créativité. L'année européenne du bénévolat témoigne d'ailleurs de cette sollicitude générale en faveur des bénévoles. Appréciés, motivés, nombreux, ils rallient tous les suffrages.

Une telle unanimité, cependant, cache aussi des malentendus ou des non-dits. Les bénévoles, souvent préoccupés de leur dialogue avec les pouvoirs publics, mettent volontiers en valeur leur savoir-faire,

Le consensus qui entoure l'action bénévole recouvre sans doute de nombreux quiproquos.

voir leur «professionnalisme», là où le grand public s'intéresse avant tout aux besoins identifiés et n'entre guère dans les questions de mise en œuvre. Les associations sont aussi souvent vues comme un monde à part (ni public, ni lucratif) alors qu'elles sont tributaires des évolutions qui traversent l'ensemble de la société: place de l'Etat, organisation

du travail, rapport au collectif. On crédite enfin le bénévole d'une capacité d'engagement, mais on craint toujours la potentielle mauvaise foi du militant et ses dérives. Dans la culture de l'intérêt général qui nous caractérise, on reconnaît qu'il ne peut y avoir de vie civique sans engagement personnel mais on craint les convictions fortes. En somme, le consensus qui entoure l'action bénévole recouvre sans doute de nombreux quiproquos. En ce sens, il n'a rien de rassurant et pourrait ne traduire qu'une méconnaissance, voire un désintérêt, susceptible de se retourner, au bout du compte, contre les bénévoles eux-mêmes.

C'est pourquoi il était nécessaire d'aller au-delà des images convenues et des a priori, en prenant le temps d'un échange plus approfondi avec un panel de citoyens. Le décalage qui est apparu au cours de l'atelier citoyen entre les interrogations adressées

par les organisateurs aux participants et les questions renvoyées par ces derniers au monde associatif est particulièrement riche

d'enseignement. Le comité d'organisation avait identifié une série de thèmes à explorer: les changements de l'action publique, les transformations du travail, les formes de l'engagement civique. Il s'agissait de voir comment le bénévolat évoluait avec la société, de comprendre en quoi l'action bénévole était encouragée ou entravée par des évo-



lutions d'ensemble mais aussi, en retour, comment elles-mêmes étaient parties prenantes de ces évolutions, en les contrariant ou en les favorisant.

En retour, les questions du groupe ont plutôt porté sur des questions de définition et de périmètre des associations. Comment définit-on une association ? Y a-t-il une unité du monde associatif ? Comment expliquer la diversité des domaines d'action, des structures, des fonctionnements ? On peut voir dans ce chassé-croisé plus qu'un simple malentendu. Car l'étalement de l'atelier citoyen sur quatre jours a permis de thématiser ce décalage des approches et de constater qu'il ne s'agissait pas d'une erreur d'aiguillage mais bien de la dynamique de la réflexion du groupe.

Vu du dehors, la diversité du monde associatif et la grande souplesse permise par la loi de 1901 ne sont pas identifiées comme une force de dynamisme mais plutôt comme un risque de confusion.

Il apparaît ainsi que des idées supposées admises et qui, de ce fait, ne sont plus débattues au sein du monde associatif, ne vont pas de soi dès lors qu'on sollicite un regard extérieur. Vu du dehors, la diversité du monde associatif et la grande souplesse permise par la loi de 1901 ne sont pas identifiées comme une force de dynamisme mais plutôt comme un risque de confusion. Les intérêts communs des associations dans leur hétérogénéité n'apparaissent pas non plus évidents. Enfin, les faibles exigences formelles du cadre de la loi de 1901, avant d'être reconnues pour leur potentiel favorable à la libre initiative, apparaissent comme un risque d'abus. La définition par la non-lucrativité n'est même pas un élément fédérateur, alors même que le désintéressement est valorisé dans une société toujours plus utilitariste, parce que le non-lucratif (quand il n'est pas bien distingué du non-marchand) ne semble pas délimiter pas clairement l'activité du monde bénévole.

Au cours des débats de l'atelier citoyen, ces interrogations sont restées récurrentes, en dépit des informations apportées sur de nombreux sujets. Il s'agit donc bien ici d'autre chose que d'un enjeu de stratégie de communication vers le grand public. Car ces questions découlent avant tout d'une représen-

tation implicite de l'action bénévole, dont la cohérence est apparue clairement lors des échanges de l'atelier. Les associations sont identifiées avant tout à travers la prise en charge d'un besoin. Dans le contexte de la crise actuelle, qui souligne à la fois une détresse sociale et le manque de moyens de l'Etat, la réponse apportée à des besoins sociaux apparaît aussi indispensable que méritoire. C'est donc essentiellement sous l'angle de l'utilité que l'action bénévole est appréhendée, surtout dans un contexte où l'on s'inquiète de la pérennité des formes instituées de solidarité. L'insistance sur l'utilité de l'action bénévole est paradoxale puisqu'on valorise en même temps le désintéressement constitutif du bénévolat. Mais si le bénévolat bénéficie sans conteste d'une image favorable c'est néanmoins avec des réticences vis-à-vis d'actions ou d'engagements dont l'utilité sociale n'apparaît pas évidente. Cette perception prédominante, qui confère une grande légitimité à l'action bénévole, s'accompagne naturellement d'une crainte de dérives et

d'abus. Celle-ci est en partie nourrie par le souvenir de scandales largement médiatisés mais aussi de témoignages personnels qui préoccupent d'autant plus qu'ils contrastent avec l'idéalisation du bénévolat qui prévaut par ailleurs. La réponse donnée à ce problème par les associations, toute raisonnable et bien pensée qu'elle soit, ne suffit pas à calmer les esprits pour une raison simple : elle ne fait que reconduire le registre d'analyse qui nourrit le soupçon de dérive : utilité, pragmatisme, responsabilité. La logique de justification est bouclée sur elle-même : quand on s'installe dans le registre argumentatif de l'utilité sociale et de l'efficacité, la demande de contrôle, de catégorisation, de tri entre les associations va de soi. D'autres critères émergent aussi, comme la neutralité, la continuité et l'accessibilité qui relèvent clairement d'une analogie avec les règles du service public, comme si le fait d'être de plus en plus souvent délégataire de services publics devait conduire les associations à en adopter aussi les règles constitutives.

Ce qu'on finit par perdre de vue dans ce schéma, c'est la libre initiative permise par la loi de 1901. La liberté associative n'est pas remise en cause, elle est simplement oubliée, comme allant de soi, comme si elle n'avait plus besoin d'être défendue. Mais quelle



force peut-elle encore garder si tout doit être subordonné aux impératifs d'utilité et d'efficacité, de catégorisation et de contrôle? A la limite, si l'utilité des associations est leur atout principal, ne faut-il pas la certifier, par exemple par un agrément administratif, au besoin préalable?

L'interpellation qui en ressort pour le monde associatif apparaît assez nettement. Il doit revaloriser le bénévolat comme exercice d'une liberté fondamentale d'agir dans la société et de s'associer avec d'autres pour le faire de la manière la plus souple

La justification par l'utilité est en effet pleinement développée par les associatifs eux-mêmes dans leur dialogue avec la puissance publique, qui est aussi souvent une source majeure de financement...

et la plus indépendante possible. La capacité des associations à identifier et à prendre en charge des besoins sociaux est pleinement reconnue et elle n'est pas contestée. Mais elle peut aller jusqu'à remettre en cause son autonomie. Or, sans la défense de cette autonomie, de la liberté de chacun de s'emparer d'une cause et de la défendre, l'identité associative se dissout. Le risque est d'autant plus important qu'il est amplifié par le vis-à-vis avec

les pouvoirs publics. La justification par l'utilité est en effet pleinement développée par les associatifs eux-mêmes dans leur dialogue avec la puissance publique, qui est aussi souvent une source majeure de financement... Si ce dialogue est bien sûr nécessaire, il risque aussi d'enfermer les associations. Car les associations adressent à l'ensemble de leurs interlocuteurs le discours développé à destination des pouvoirs publics. Dès lors, sa capacité à représenter un contre-pouvoir est laissée à l'abandon. Surtout, la défense de la liberté fondamentale que représente le droit de s'associer n'a pas de place dans cette configuration, parce qu'elle ne sert à rien. Au bout du compte, si personne ne remet en cause la liberté d'association, personne n'a de raison de la mettre en avant non plus. Mais le secteur peut-il mettre entre parenthèse la défense de la liberté associative comme droit fondamental et comme expérience concrète de la liberté?

Discours de Nadia Bellaoui

*À l'occasion de la restitution de l'atelier citoyen
le 5 décembre 2011, Nadia Bellaoui, vice-présidente
de la CPCIA, a tiré un premier bilan des recommandations.*



Ma première réaction à cet avis citoyen consistera à pointer une bonne nouvelle: l'opinion publique a des attentes vis-à-vis des associations et nous avons des comptes à lui rendre, au-delà de ceux que nous rendons aux pouvoirs publics. L'opinion a des demandes à notre égard; elle a des conceptions sur notre rôle dans la société, qui ne se résument pas à un plébiscite naïf. Ces conceptions semblent très marquées par le diagnostic qui est fait de la situation économique, sociale et démocratique de notre pays, mais il apparaît aussi que notre propre discours compte. Nos concitoyens ne se fondent pas seulement sur le traitement, ambivalent, que font les médias de masse, de la vie associative. Leurs représentations se construisent dans la vie quotidienne, dans la fréquentation d'associations. Les 14 millions de bénévoles diffusent donc bien un discours. Peut-être sous-estimons-nous généralement la force que cela représente ?

Comme le montre Marc-Olivier Padis, le jury citoyen nous adresse un certain nombre de messages explicites mais l'expérience est également riche d'enseignements plus implicites mais non moins riches d'enseignement.

Y voir plus clair pour favoriser les associations utiles et désintéressées

«Le manque de clarté ne profite pas aux associations» nous dit-on. On nous demande de mieux définir ce qu'est une association pour éviter les «fausses» et ainsi mettre fin aux abus et aux dérives mais aussi pour favoriser les «vraies».

À cet égard, les débats ont été instructifs. Ils montrent, d'une part, que le scandale de l'ARC occupe encore, dans les esprits, une place prépondérante et qu'un climat de suspicion persiste malgré les initiatives associatives et le comité de la charte du don en confiance, en particulier. D'autre part, il est intéressant de constater que le panel n'oppose pas les petites associations et les grandes.

Un certain nombre d'anomalies ont été pointées d'emblée, qui ne posent évidemment aucun problème à personne, tels «les cercles de jeux» qui seraient déposés en associations. On ne peut qu'approuver. Les «faux nez» de l'administration, au contraire, n'ont jamais été pointés comme posant problème.

Au-delà, le premier type d'association visé consiste dans la petite association qui sert des intérêts individuels. La classification à créer, selon une bonne partie du groupe, sert d'abord à exclure les entreprises individuelles déguisées en associations. Cet élément est à retenir pour mieux appréhender la question du contrôle qui, en général, est pensé pour les grandes associations gérant des budgets importants et faisant appel à des financements publics importants.

Tout de suite après, vient l'idée d'exclure celles «qui ne sont plus des associations». Bien sûr, on est tenté de répondre tout de go, qu'il y a confusion entre non lucratif et non marchand. De faire valoir la contradiction qu'il y a entre la demande qui nous est faite, par ailleurs, de nous autofinancer pour ne pas dépendre des financements publics et cette idée que les associations dotés de secteurs marchands, de gros budgets voire de nombreux salariés ne seraient plus des vraies associations.

Mais il est bon d'entendre ce qu'on nous dit même quand cela nous dérange. Il nous faut certainement mieux expliquer comment on articule présence de salariés qui ne sont pas, eux-mêmes, désintéressés et un objet social non lucratif. Il faut noter que l'emploi associatif est revenu souvent dans les réflexions du jury mais pas forcément comme on aurait pu l'attendre, c'est-à-dire pour faire valoir des spécificités liées aux spécificités du monde associatif. Au contraire, les jurés sont intervenus pour faire valoir le droit commun du travail, pour défendre les droits de ces salariés, mais aussi pour limiter leur rôle dans l'association (pour eux, la proportion de bénévoles et de salariés est un élément de différenciation entre les vraies et les fausses associations).

Il nous faut développer, au-delà, un discours plus clair sur la gestion et convaincre que la gestion ne remet pas en cause l'engagement. Il nous faudra certainement aussi faire évoluer certaines de nos pratiques trop incompatibles avec cette aspiration. Nous pourrions aussi nous interroger sur les frontières entre l'association et d'autres formes de l'économie sociale et solidaire, les coopératives notamment. Peut-être qu'une plus grande fluidité et une plus nette répartition des rôles pourraient s'avérer bénéfique?

Des associations indépendantes

Toujours dans le même registre, les citoyens veulent des associations plus indépendantes et demandent un contrôle accru des associations. Mais le contrôle

demandé aux pouvoirs publics ne doit pas être compris comme une demande d'arbitrage de la puissance publique. Il est clair que, pour le panel, le contrôle doit être fait au nom de l'intérêt général et l'option la plus évidente consiste alors en une autorité indépendante, une sorte de CSA associatif.

Cette proposition en dit long sur le rapport de méfiance qu'entretiennent les français avec leurs élus politiques, clairement suspectés de partialité. Là aussi, l'expérience rapportée d'un conjoint dont le métier est d'instruire des demandes de subventions et à qui on impose des choix jugés «politiques» ou plutôt «politiciens» ou «partisans» a pesé dans les réflexions.

On y reviendra, un peu plus loin, car cette demande nous dit quelque chose aussi du rôle que le panel veut nous voir jouer. Alors qu'on plébiscite le bénévole, Marc-Olivier Padis nous dit bien qu'«on craint toujours la potentielle mauvaise foi du militant et de ses dérives».

Ce sujet permet de préciser une question importante. Pour le panel, le financement public ne remet pas en cause l'indépendance des associations. Dans les messages adressés aux pouvoirs publics, le panel demande que les financements soient maintenus malgré les difficultés des finances publiques. Ils demandent même à ce que l'on réfléchisse à de nouvelles formes de financements publics

Des associations regroupées

Le jury nous demande de nous regrouper «pour avoir plus de poids, pour être plus écoutés et plus fédérateurs». Cette adresse, qui relève a priori d'un registre assez politique, nous satisfait dans la mesure où ce projet est né d'une volonté inter-associative de travailler ensemble et que c'est là la vocation même de la CPCIA.

Mais elle ne doit pas éclipser une dimension beaucoup plus pragmatique, qui n'est pas neutre. On nous encourage à nous regrouper pour lutter contre l'isolement de petites associations, plus susceptibles aussi de dérives, pour mutualiser les financements ou pour garantir une meilleure gestion.

Il nous paraît important de dire que les regroupements et les mutualisations de moyens peuvent constituer des démarches positives résultant d'une réflexion commune. Mais exercées sous la contrainte, ils s'avèrent fort dommageables. Les



associations ne se réduisent pas à leur action; la démocratie a besoin d'espaces où se forgent des convictions, où des valeurs se traduisent en actes. C'est aussi cela une association, même quand cela justifie la pluralité là où l'uniformité serait plus efficace immédiatement.

Des associations plus accessibles

Contrairement peut-être à ce que nous pensions, cet enjeu n'a pas donné lieu à une réelle critique du manque de diversité dans les associations. Un discours assez proche de celui qui a cours parmi nous, a été développé sur la valorisation nécessaire des bénévoles, le besoin de formation, y compris pour gagner en diversité.

Un débat plus original a toutefois traversé le groupe sur la responsabilité des acteurs associatifs. Quelle protection juridique pour les bénévoles responsables d'activités et pour les dirigeants d'associations? Conscients qu'il faut lever les freins et les contraintes qui limitent le bénévolat de responsabilité, les jurés ont envisagé de réduire les risques judiciaires qui pèsent sur les dirigeants. Mais on a eu le sentiment que le point de vue du bénéficiaire l'emportait majoritairement et le risque que l'on fait porter sur le bénévolat est jugé moins important que celui qui touche le public de l'action en «déresponsabilisant».

Les associations devraient-elles être plus innovantes et plus créatives?

On trouve bien une adresse dans ce sens. Mais force est de constater que cette assertion n'est pas très fondée dans l'esprit des jurés. Là aussi, nous avons encore du travail pour convaincre.

Des enseignements plus implicites

Au moins aussi intéressantes que les demandes explicitement formulées, Marc-Olivier Padis, grand témoin de cet atelier citoyen, nous aide à repérer des non-dits éclairants pour le secteur. «Au bout du compte, dit-il, si personne ne remet en cause la liberté d'association, personne n'a de raison de la mettre en avant non plus».

Il est vrai que nous mettons beaucoup d'énergie à justifier notre utilité auprès des pouvoirs publics.

«Accordez-nous plus de financements puisque que nous répondons à des besoins inassouvis» est un discours porté largement par les représentants des associations que nous sommes. Ce qui est plus frappant, ici, c'est que ce discours semble être déployé, plus largement, par nos bénévoles, y compris dans leur rapport avec la population. On peut reconnaître, avec Marc-Olivier Padis que cette question est compliquée pour nous. Incontestablement, la défense de la liberté de s'associer et la recherche d'indépendance des associations vis-à-vis des pouvoirs publics qui en découle, n'est pas utile dans le face-à-face avec ces derniers; elle est même contre-productive tant les décideurs publics sont tentés de nous réduire à des instruments au service d'une politique définie par leur soin.

On peut reconnaître aussi que cette justification est également, en partie, déployée face à l'opinion dans le recrutement de nos bénévoles. La culture politique des organisations, les motifs de résistance ou de combat passent souvent au second plan, au profit de la description minutieuse de l'action à accomplir et des «compétences» nécessaires, voire de la neutralité dont il s'agit de faire preuve pour accomplir sa mission de bénévole.

Ce qui est en jeu là, c'est bien la fonction civique voire politique de l'association. Y a-t-il une voie pour un engagement politique et pourtant non partisan dans notre pays? Comment construire des dynamiques politiques sans être instrumentalisés dans le jeu électoral? Bien au-delà de l'actualité de l'année 2012, cette question se pose à nous si nous voulons faire valoir l'association comme acteur de la démocratie (la voix des sans voix?) voire comme un contre-pouvoir.

En guise de conclusion, je voudrais simplement plaider en faveur du débat, franc et approfondi, au sein du monde associatif, d'autant plus volontiers que nous avons pu constater combien les jeux ne sont pas faits. Les jurés paraissent sûrs d'un certain nombre de fondamentaux: les associations sont tellement utiles socialement dans une époque qui en a besoin qu'elles doivent être efficaces, bien gérées. D'ailleurs, personne n'est en désaccord avec cela. Mais, bien au-delà, les jurés veulent que les associations ressemblent à l'idéal qu'ils se font de cette institution tout à fait unique. Cette aspiration fait alors émerger des contradictions entre la réalité et l'idéal et des débats plus compliqués apparaissent. Les associations sont conscientes de ces contradictions. Nous ne parviendrons à les dépasser que par le débat contradictoire et ouvert.

Synthèse & annexes

Définitions

1. Fondamentalement, pour nous, 14 millions de bénévoles servent avant tout à **rendre le monde meilleur**. Être bénévole, c'est apporter une contribution volontaire, morale ou même physique, au fonctionnement de notre société.
2. Pour le bénévole, cet engagement peut être un **moyen de s'épanouir**.
3. 14 millions de bénévoles servent à **faire vivre le mouvement associatif**, dans toute sa diversité. Ce qui est alors permis, c'est la découverte et l'intégration de la richesse et de la **diversité de notre société**.
4. 14 millions de bénévoles, ça sert à **promouvoir le partage dans notre société, à créer du lien social**. Les bénévoles servent à faire évoluer la société vers **moins d'isolement et plus d'humanité**, à combattre la fracture sociale.
5. À côté des échanges marchands, les bénévoles contribuent à un lien que certains d'entre nous veulent qualifier d'« affectif » dans notre société. Les 14 millions de bénévoles contribuent à mettre en avant des valeurs différentes en **désacralisant le rôle de l'argent**.
6. Enfin pour nous, 14 millions de bénévoles, cela sert à **répondre à des besoins importants de notre société**. Certains besoins, **y compris des besoins primaires**, ne sont aujourd'hui pas pris en charge par les pouvoirs publics et les entreprises. Dans un contexte de crise économique, de nombreux bénévoles servent ainsi à faire évoluer la société vers moins de précarité.
7. Parfois, les bénévoles servent même à **pallier les défaillances de l'État ou des pouvoirs publics dans le domaine social**: nous affirmons ici que cela ne devrait pas être le cas.



Nos messages aux associations

Concernant le rôle des associations dans la société

8. «**Merci et bravo** pour ce que vous faites».
9. Parce que selon nous, les associations contribuent aux évolutions de la société, nous vous conseillons de **continuer à innover et à créer**, la société en a besoin.
10. **Regroupez-vous pour avoir plus de poids**, pour être plus écoutés et plus fédérateurs.
11. Pour nous, **une association doit être ouverte à tous les citoyens et citoyennes**. C'est pourquoi nous vous appellons à être vigilants sur l'intégration de tous au sein des associations quelle qu'elles soient.
12. **Attention à l'instrumentalisation et particulièrement à la récupération politique**. Nous tenons à ce que les associations conservent leur indépendance qui est la source de leur capacité d'innovation et d'action.

Concernant le bénévolat et les bénévoles

13. Selon nous, il faut mettre les bénévoles au cœur du projet associatif. Une association peut être composée de bénévoles mais aussi de salariés ou de simples adhérents. Il importe de ne pas confondre les rôles de chacun mais au contraire de les articuler. N'oubliez pas de **valoriser les bénévoles**, de les **rétribuer** (il existe beaucoup d'autres rétributions que financières: symboliques par exemple) et de les **former**.

Concernant le fonctionnement des associations

14. Certains d'entre nous mettent en avant l'importance de la clarté et de la lisibilité du fonctionnement des associations. Ainsi, nous vous invitons à **veiller à la bonne organisation et structuration de vos associations**. Certains d'entre nous nuancent toutefois cette idée: l'association ne doit pas non plus devenir une structure rigide et hiérarchique ou une entreprise.

Concernant le financement des associations

15. La question du financement des associations est complexe, et relève à la fois des associations et des pouvoirs publics.
16. Dans un contexte de crise et de répartition difficile des subventions, **nous préconisons aux associations de se regrouper** pour mutualiser les financements.
17. **L'autofinancement est possible et doit être développé**. C'est une chance pour consolider l'indépendance et la liberté des associations. Néanmoins, il ne faudrait pas que cet argument soit utilisé par les pouvoirs publics afin de légitimer la diminution des aides financières.
18. Enfin, nous souhaitons ici encourager les associations à être vigilantes et rigoureuses dans la gestion de leurs ressources financières et le respect du droit du travail. **Évitons les dérives**, elles ne font que décrédibiliser l'ensemble du monde associatif et des bénévoles.

Nos messages aux pouvoirs publics

Concernant le financement des associations

19. Il est important pour nous que **les pouvoirs publics ne diminuent pas leurs aides**, même si nous sommes conscients que le contexte économique est difficile. Dans ce cadre, de nouvelles sources pour le financement associatif pourraient être développées, par exemple dans **le redéploiement des impôts payés par les entreprises**.
20. Nous exhortons de plus les pouvoirs publics à être attentifs à ce que la **répartition des subventions publiques soit indépendante des intérêts partisans**.

Concernant le contrôle des associations et de leur financement

21. Face aux dérives et abus, nous proposons **un contrôle plus poussé** des associations, notamment au niveau des finances. Il nous semble important que ce contrôle ne soit pas effectué uniquement par des instances politiques. Ainsi, nous recommandons la **création d'un organisme indépendant pour effectuer ce contrôle, une sorte de «CSA associatif»**, incluant une représentation du monde associatif lui-même.

Concernant l'encouragement au bénévolat et à l'engagement

22. Un ministère propre

Aujourd'hui, l'importance du bénévolat ne nous semble pas assez reconnue dans la société et une telle mesure permettrait de le faire.

23. Des structures publiques de proximité

Nous proposons que des structures publiques de proximité (dans l'idéal à l'échelle municipale), visibles et identifiées puissent être créées dans le but de favoriser et d'aider au montage d'une association, mais aussi de conseiller sur leur fonctionnement.

24. La sensibilisation des élèves au bénévolat

Nous proposons que l'**Éducation Nationale** joue un rôle dans la sensibilisation de l'opinion à travers :

- La mise en place d'un **stage d'observation d'une journée au sein d'une association**. Cela pourrait se réaliser en classe de 4^e ou de 3^e, dans la même optique que le stage de découverte en entreprise effectué aujourd'hui en 3^e.
- L'organisation de **sessions d'échanges entre des bénévoles et des élèves**, sur le thème de l'engagement.
- La mise en place de cours **d'instruction civique** par exemple sur le thème de l'engagement. Et pourquoi ne pas mettre le **dévouement** comme un thème du programme de philosophie ?

25. La sensibilisation du grand public

Enfin, faire mieux connaître et sensibiliser au bénévolat pourrait aussi passer par **des campagnes de communication grand public** sur ce thème, encourageant à s'engager. Aujourd'hui, ce thème ne nous semble peu ou pas présent dans la communication grand public.



En débat

Faut-il différencier les associations ?

Après avoir identifié les risques et les opportunités d'une classification des associations, **nous invitons les associations et les pouvoirs publics à se réunir pour en discuter** et se poser ensemble cette question de la différenciation des associations. Pourquoi pas un « **Grenelle du monde associatif** » ? De la même façon, il nous semble que si une telle classification est décidée, c'est un **organe de gestion et de contrôle indépendant**, pouvant réunir également pouvoirs publics et associations, qui devra décider de cette classification et de l'attribution du statut.

Quelle responsabilité juridique des dirigeants bénévoles ?

Il nous semble important de maintenir la protection des bénévoles qui fait qu'ils n'ont pas de responsabilité juridique (insérer note de bas de page explicative) en cas d'accident lors d'une de leurs activités. **Devrait-on étendre la non-responsabilité juridique aux dirigeants associatifs ?**

Quelle valorisation du bénévolat ?

Nous avons évoqué différentes possibilités afin de **reconnaitre et de valoriser l'engagement bénévole par des formes de rétribution**: des cadeaux en échanges du temps passé, une valorisation de

ce temps en points retraite, la défiscalisation (déjà à l'œuvre) des frais engagés dans l'activité bénévole. De nombreuses pistes existent et d'autres mériteraient d'être développées.

Mais nous nous questionnons: **cela constitue-t-il encore un engagement bénévole et volontaire ?**

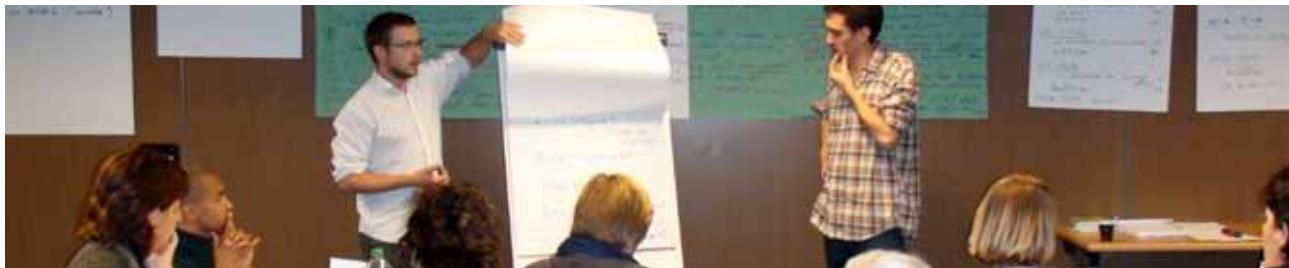
Quelle relation entre bénévolat et prestations sociales ?

Doit-on conditionner l'aide sociale à un engagement bénévole ?

Pour certains dans le groupe, cela pourrait être une sorte de **contrepartie au désengagement de l'État** dans certains domaines: si l'État se désengage et que ce sont des associations qui répondent aux besoins, les personnes recevant des prestations sociales viennent renforcer l'action des bénévoles de l'association. C'est aussi alors une façon de « boucler la boucle de l'argent public »: des impôts payés par tous aux besoins de la société en passant par les prestations sociales.

Néanmoins, pour d'autres personnes dans le groupe, cela **remettrait trop fortement en cause l'engagement bénévole** et lui ferait perdre de son intérêt en tant qu'engagement volontaire.

Oui... à une politique de soutien active au bénévolat dans les associations



La CPCPA partage les propositions de l'atelier citoyen qui concernent la reconnaissance et le soutien à apporter au bénévolat, et plus largement aux associations. Comme le soulignent à de multiples reprises les participants : «le rôle du bénévolat dans notre société est central, il doit donc y être reconnu et encouragé». La CPCPA souscrit pleinement aux recommandations directement adressées au monde associatif, comme à celles qui concernent les pouvoirs publics.

Les interpellations aux associations concernent tout d'abord la place dévolue aux bénévoles en leur sein. Le propos s'inscrit dans un souci démocratique : «Certains dirigeants accaparent le projet associatif et le pouvoir au sein des associations (...). C'est pourquoi nous voudrions vous inviter à mettre les bénévoles au cœur de ce projet». **Ce défi démocratique** traverse l'ensemble de notre société, des mondes politique et syndical à celui de l'entreprise. **En raison des valeurs qu'elles souhaitent porter, les associations doivent plus que n'importe qui s'en emparer.** D'autre part, la place occupée par les bénévoles est interrogée du point de vue des activités que ceux-ci réalisent : «les bénévoles sont le cœur de l'activité associative : n'oubliez pas de les valoriser, (...) et de les former». **Là encore, la CPCPA reprend à son compte cette volonté de reconnaissance qui traduit également l'importance de la fidélisation et du renouvellement des bénévoles.**

L'avis citoyen constate également le caractère fragmenté du monde associatif et la présence de nombreuses petites structures isolées. Il les appelle ainsi à se «regrouper pour avoir plus de poids, pour être plus écoutées et plus fédératrices». **La CPCPA est convaincue du rôle structurant des regroupements et des fédérations associatives qui assurent aujourd'hui l'essentiel des actions d'accompagnement et de formation des bénévoles. En outre, la constitution d'un mouvement associatif organisé, susceptible de peser face aux pouvoirs publics et plus largement dans le dialogue civil, constitue son premier objectif, si ce n'est sa raison d'être.**

Les recommandations de l'atelier citoyen en matière de soutien au bénévolat dans les associations s'adressent également à la puissance publique. A cet égard, la nécessité de **maintenir les financements aux associations est réaffirmée à plusieurs reprises**. S'y ajoute la proposition de **création d'un ministère dédié aux associations et à leurs bénévoles**. Leur poids quantitatif, mais aussi l'impact de leurs actions justifient, selon les citoyens interrogés, un tel acte. La CPCPA est sensible à cette recommandation dont la mise en œuvre constituerait **un signe fort de reconnaissance de la part de l'Etat**.

L'atelier citoyen met enfin l'accent sur **la sensibilisation au bénévolat dont l'Education Nationale doit constituer un acteur majeur**. Il propose ainsi «la mise en place d'un stage d'observation d'une journée au sein d'une association», sur le modèle des stages en entreprises en classe de 3ème, «la création de cours d'instruction civique sur le thème de l'engagement», ou encore des campagnes de communication plus larges, adressées à tous les publics. Encore une fois, la CPCPA souscrit à cette proposition qui rejoint les activités mises en œuvre autour de l'Année Européenne du bénévolat et du volontariat, et qu'elle souhaite voir perdurer bien au-delà de cette journée de clôture du 5 décembre 2011. **La nécessité d'une campagne de sensibilisation à l'engagement bénévole et volontaire en partenariat avec l'Education Nationale ou encore celle d'inscrire dans les programmes scolaires l'intervention de la société civile, font partie des revendications qu'elle porte.**



Oui au contrôle et à la transparence des associations, mais...



Les questions de financement, de gestion et de fonctionnement interne constituent des enjeux essentiels pour le monde associatif. La CPCa souscrit donc aux encouragements de l'avis citoyen lorsque celui-ci souhaite inciter «les associations à être vigilantes et rigoureuses dans leur gestion», ou encore lorsqu'il prône «clarté et lisibilité dans leur fonctionnement». A cet égard, contrôle et transparence sont au centre des recommandations proposées. La CPCa les reprend à son compte, non sans y apporter quelques nuances et précisions.

L'une des préoccupations centrales de l'avis citoyen concerne les financements octroyés aux associations, et notamment ceux accordés par les pouvoirs publics. Dans un contexte de crise économique accrue, l'accent mis sur cette question éclaire pour partie les soucis de contrôle et de transparence exprimés, mais il peut aussi inciter à négliger ce qui fait la spécificité du paysage associatif français et à en donner une image quelque peu tronquée. **En effet, la plus grande partie des associations recoure uniquement à du travail bénévole, repose sur des budgets modestes et très majoritairement issus de formes d'autofinancements (cotisations et recettes d'activités).**

La CPCa n'en demeure pas moins attentive aux interpellations de l'avis citoyen qui concernent en particulier les structures employeurs et/ou fortement soutenues par des financements publics. Qu'il s'agisse de maintenir ces derniers ou de pallier leur diminution (non souhaitée, rappelons-le), c'est bien un souci d'économie et de rationalisation qui semble inciter les citoyens interrogés à souligner que «l'autofinancement est possible et doit être développé», à conseiller «aux associations de se regrouper pour mutualiser les besoins et les subventions», ou encore à les encourager à faire preuve d'une rigueur accrue dans leur gestion financière. La CPCa partage ces préoccupations qui ne doivent pas cependant amener à regarder la subvention aux associations de manière univoque, comme un coût pour les pouvoirs publics. **Selon nous, elle est aussi, et avant**

tout, un véritable investissement au service de l'intérêt général, d'un projet de société plus juste et plus solidaire.

De la même façon, autofinancement, mutualisation, rigueur gestionnaire constituent des enjeux pour la consolidation des activités et des projets des associations. Ils recouvrent aussi des réalités complexes et leur mise en œuvre appelle à une grande vigilance. Par exemple, l'autofinancement constitue, comme le souligne l'atelier citoyen, un moyen de renforcer l'indépendance des associations. A condition cependant de ne pas entraîner un recentrage de leurs activités sur des publics toujours plus solvables en excluant les autres. Nous sommes convaincus au contraire que les associations doivent s'inscrire dans un projet de mixité sociale, générationnelle, culturelle, etc. Par exemple encore, les regroupements et les mutualisations de moyens peuvent constituer des démarches positives résultant d'une réflexion commune. Mais exercés sous la contrainte, ils s'avèrent fort dommageables pour les dynamiques territoriales. Par exemple enfin, la rigueur gestionnaire est aujourd'hui une exigence croissante de la part des financeurs, publics comme privés. Elle ne doit pas pourtant conduire systématiquement à plaquer des outils issus du monde de l'entreprise privée sur des fonctionnements associatifs spécifiques, au risque de les dénaturer, de négliger la dimension politique et les valeurs qui leur sont consubstantielles.

Non... à une fragilisation de la liberté de s'associer



La CPCCA partage beaucoup des constats et des recommandations construits par l'atelier citoyen. Elle émet néanmoins de fermes réserves sur quelques points qui, directement ou de manière plus tacite, viennent remettre en cause la loi de 1901. Elle s'inquiète des motifs qui expliquent la proposition d'une partie des participants qui vient en préambule de cet avis : « il ne faut pas sacrifier la loi de 1901 qui, aujourd'hui, n'est plus forcément connue et reconnue par la population. Il est possible de faire évoluer cette loi dans l'objectif de l'améliorer ». Les raisons qui justifient ces velléités de changement vont en effet à l'encontre du principe de liberté qui est au fondement de cette loi de 1901.

Ces raisons sont sous-tendues par une vision très utilitariste qui imprègne la recommandation forte de classifier le monde associatif pour mieux en cerner la réalité et les contours: «une association du secteur social n'a pas la même «utilité» pour la société qu'une association qui a pour but de valoriser la tarte Tatin». Cette dimension utilitariste est également au cœur des représentations énoncées sur le rôle principal des associations et du bénévolat: «Certains besoins, y compris des besoins primaires, ne sont aujourd'hui pas pris en charge par les pouvoirs publics et les entreprises: les bénévoles peuvent avoir cette fonction (...) Dans un contexte de crise économique, de nombreux bénévoles servent ainsi à faire évoluer la société vers moins de précarité». Dans cette logique utilitariste, l'association se voit enfin assimilée à un service (public?) auquel chacun doit avoir accès de manière égalitaire.

Par bien des aspects, cette vision utilitariste s'avère liberticide. Il nous paraît dangereux de circonscrire les associations dans un rôle de réparation sociale. Le libre regroupement d'hommes et de femmes autour d'un projet culturel, d'échange, de convivialité est tout aussi indispensable au vivre ensemble et à la formation civique des personnes. De la valorisation de la tarte Tatin à l'hé-

bergement d'urgence des sans-abris, toutes les associations ont leur raison d'être.

Si la liberté de s'associer est collective, elle revêt également des aspects individuels eux aussi mis à mal dans le cadre d'un des débats de l'atelier citoyen, qui porte sur l'intérêt de conditionner les aides et prestations sociales à un engagement bénévole. **Un engagement bénévole ne peut qu'être libre et volontaire, il perd tout son sens s'il est associé d'une manière ou d'une autre à une forme de contrainte. Une telle proposition nous paraît en outre jeter l'anathème sur les plus fragiles et méconnaître les mécanismes d'attribution des minima sociaux qui comprennent déjà des droits et des devoirs. Les chômeurs n'ont pas besoin d'un travail obligatoire mais d'un emploi. Les associations ont besoin de bénévoles qui portent leurs projets. Les citoyens ont besoin de choisir les engagements qui leur conviennent.**

C'est pourquoi il nous paraît, à la lecture des réflexions produites par les participants, nécessaire et urgent de mieux faire connaître les principes qui fondent cette loi de liberté qu'est la loi de 1901.

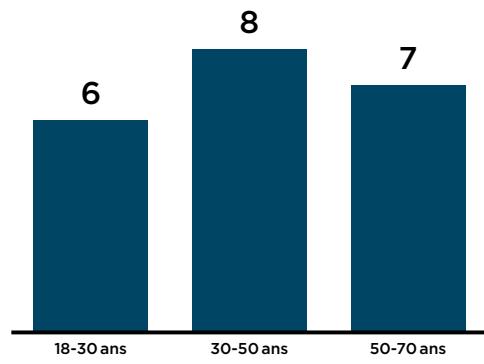
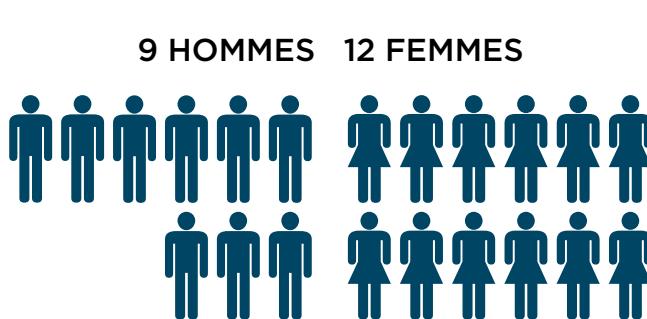


Les participants à l'atelier citoyen

21 participants ont été recrutés par l'institut de sondage TNS Sofres à partir de critères de genre, d'origine géographique sur le territoire, d'âge, d'expérience bénévole (toujours inférieure à trois heures hebdomadaires), et enfin de catégorie socioprofessionnelle. Sur ce dernier point, la composition du groupe était par exemple très variée, réunissant une assistante commerciale, un gardien de la paix, un directeur commercial, trois retraités, une agent technique de mairie, un informaticien, un chômeur, une programmatrice de concert, un étudiant, etc.

Les 21 participants à l'atelier citoyen sont :

Agnès, Christine, Christine, Constance, Frédéric, Grégory, Gwendal, Jacques, Jean, Jeanne, Jeannine, Jean-Pierre, Laurence, Ludovic, Mathieu, Maylis, Mireille, Myriam, Pascal, Valérie, Véronique



Le programme de l'atelier citoyen

Le programme de travail a été préparé par l'équipe de Missions Publiques qui était aussi chargée de l'animation de la démarche. Afin d'identifier les acteurs clés, les intervenants pertinents, les intérêts en présence et les enjeux centraux du sujet, Missions Publique a travaillé en discussion avec la CPCPA et le collectif Alliance EYV France, Marc-Olivier Padis, grand témoin de l'atelier citoyen et un conseil scientifique.

JOUR 1 - DIAGNOSTIC ET CADRE GÉNÉRAL	
Matin	<p>Accueil des participants</p> <p>Remise du mandat : « 14 millions de bénévoles : A quoi ça sert ? »</p> <p>Présentation du programme de l'atelier citoyen</p> <p>Travail du groupe : Exploration des représentations du bénévolat et des associations en vigueur chez les participants</p>
Après-midi	<p>Travail du groupe : les grandes évolutions de société à venir et leur impact sur les associations</p> <p>Intervention : Cadrage général sur le paysage associatif, par Jean-Pierre Duport, membre de Fonda</p> <p>Intervention : Les principaux enjeux du monde associatif selon le collectif Alliance EYV France, par Ahmed El khadiri, délégué général d'Animafac et membre de l'Alliance EYV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les relations entre associations et pouvoirs publics - Les frontières du travail associatif : bénévolat, volontariat et salariat - La démocratie dans les associations - Les associations dans la démocratie <p>Travail du groupe : Définition des principaux enjeux du monde associatif selon les participants</p>
JOUR 2 - LES ASSOCIATIONS ET LA SOCIÉTÉ	
Matin	<p>Approfondissement des enjeux mis en avant la veille par les participants : Speed Dating et débat en plénière</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thomas Kirschbaum, sociologue, spécialiste de la politique de la ville - Bernadette Serra, responsable associative d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs - Matthieu Hély, sociologue, spécialiste du salariat et du bénévolat associatifs - Benoît Fleury, directeur juridique du Conseil général de Vendée - Carole Saleres, chargée de mission « vie associative » à la Ligue de l'Enseignement
Après-midi	<p>Travail du groupe : Bénévolat et volontariat, comparaison européenne</p> <p>Travail de capitalisation du groupe : « 14 millions de bénévoles, à quoi ça devrait servir ? »</p>
JOUR 3 - LE SENS DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF	
Matin	<p>Potentialités et risques de la liberté associative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des enjeux de la liberté associative par Joël Roman, philosophe - Débat contradictoire du groupe <p>Gratuit ou payant ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de Maud Simonet, sociologue et Bruno Mamann, responsable associatif (Solidarité Sida) - Débat contradictoire du groupe
Après-midi	<p>« Les associations au jour le jour » speed dating associatif : rencontre avec cinq bénévoles</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Josyane Pérez, Association de solidarité internationale Cœur Soleil - Mélanie Fioleau, Association culturelle La fabrique des impossibles - Marie-France Popot, Association d'éducation Lire et faire lire - Issa Sory, Association des étudiants Burkinabés de France - Jean-Pierre Grasland, Association de course à pied LGBT (Lesbiens, Gays, Bisexuels et Transgenres)
JOUR 4 - RÉDACTION DE L'AVIS	
Matin	<p>Travail individuel, en groupe, puis débat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la question principale du mandat : « 14 millions de bénévoles, à quoi ça sert ? » - les recommandations aux associations
Après-midi	<p>Travail individuel, en groupe, puis débat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recommandations aux pouvoirs publics <p>Débat final : faudrait-il classifier les associations ?</p> <p>Clôture de l'atelier citoyen</p>



Conseil scientifique

La préparation de l'atelier citoyen a nécessité la mise en place un comité d'organisation et un conseil scientifique, afin de définir le mandat, les questions et les enjeux traités.

Marc-Olivier Padis, rédacteur en chef de la revue *Esprit* et grand témoin de l'atelier, était le coordinateur de ces travaux scientifiques préparatoires.

Le conseil scientifique était constitué des personnalités suivantes:

- Jean Bastide, président de France Bénévolat
- Martine Barthélémy, politologue, chercheuse à Science-Po Paris
- Brigitte Clavagnier, avocate, directeur scientifique de la revue *Juris Associations*
- Dan Ferrand-Bechmann, sociologue, Professeur à l'Université Paris VIII
- Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan, fondateur de l'association Solidarités nouvelles face au chômage
- Thomas Kirschbaum, sociologue, chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique - ENS Cachan
- Jean-Louis Laville, économiste, professeur au CNAM
- Maud Simonet, Sociologue, chargée de recherche au CNRS, IDHE-Nanterre
- Roger Sue, sociologue, professeur à l'Université Paris V
- Viviane Tchernonog, économiste, chargée de recherche au CNRS, Equipe Matisse, Laboratoire d'économie de la Sorbonne



Les associations membres de l'Alliance EYV France

- Accueil des villes françaises
 Actenses
 Allô maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées
 Animafac
 Armée du Salut
 Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
 Association des collectifs enfants parents professionnels
 Aide à domicile en milieu rural (ADMR)
 Association européenne de coaching (EMCC France)
 Association Henri Dunant
 Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes
 Association Paralysés de France
 Association pour le droit à l'initiative économique
 Autremonde
 Bolivia Inti-Sud Soleil
 Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)
 Chorba pour tous
 Citoyens des rues
 Comité National Olympique et Sportif français (CNOSF)
 Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP)
 Concordia
 Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)
 Coordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication (COFAC)
 Cotravaux
 Croix-Rouge française
 Développement Sans Frontières
 EAPN France
 Éclaireurs et Éclaireuses de France
 Emmaüs
 Enfants du Mékong
 Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise
 Espace Bénévolat
 Eveil
 Familles Rurales
 Fédération Francophonie de Country Danse et de Line Dance
 Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers
 Fédération des Organisations Laïques de l'Indre
 Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
 Fédération Vacances et Famille
 Fondation Abbé Pierre
 Fondation d'Auteuil
 Fondation du Bénévolat
 France Bénévolat
 France Volontaires
 Gamelles Pleines
 Itinéraire International
 Jeunes Européens de France
 Jeunesses Musicales de France
 Jeunesse pour l'Afrique
 La Main de l'Espoir
 Le droit de te connaître
 Les Blouses Roses
 Les Petits Frères des Pauvres
 L'Envol pour les enfants européens
 Ligue contre le Cancer
 Ligue de l'Enseignement
 Ligue pour la protection des oiseaux
 Lire et Faire Lire
 MACAQ
 Mouvement des Amoureux au ban public
 OLD'UP
 Ordre de Malte
 Parlement européen des jeunes - section France
 Paris 2011 Homeless Worl Cup
 Passerelles et compétences
 Pays d'Aix Associations
 Pistes solidaires
 Planète Urgence
 Réseau National des Maisons des Associations
 Samu social 75
 Scouts et Guides de France
 Secours Catholique (Caritas France)
 Secours Populaire
 Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)
 SOL EN SI (Solidarité enfants Sida)
 UNICEF
 Unis-Cité
 Voiture and Co
 WWF

Remerciements

Les 21 participants à l'atelier citoyen:

Agnès, Christine, Christine, Constance, Frédéric, Grégory, Gwendal, Jacques, Jean, Jeanne, Jeannine, Jean-Pierre, Laurence, Ludovic, Mathieu, Maylis, Mireille, Myriam, Pascal, Valérie, Véronique

Les associations impliquées dans le projet:

- Ahmed El Khadiri, Animafac
- Nathalie Guegnard, CEMEA
- Solène Briel, Comité National Olympique et Sportif Français
- Hubert Penicaud, Croix-Rouge française
- Susana Szabo et Dominique Thierry, France Bénévolat
- David Leyle, France Volontaires
- Nadia Bellaoui, Ligue de l'Enseignement
- Solange Nuzière et Patrick Bertrand, Passerelles et Compétences
- Alain Détolle, Réseau National des Maisons des Associations
- Maïka Billard, Scouts et Guides de France
- Nathalen Plume, UNICEF

Les animateurs de ce projet:

Antoine Vergne, Damien Fournel et Yves Mathieu de Missions publiques.

Les coordinateurs de ce projet:

Nadia Bellaoui, Stéphanie Rizet et Lucille Thiebot de la CPCA.

benevolat2011.org